FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Hasolit B Poudre

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit Aucun(e).

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange L'hygiène étable pour les bovins, les porcs, la volaille

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

fenaco Genossenschaft, LANDOR
Erlachstrasse 5
3001 Bern
Tel. +41 58 434 01 36
Fax. +41 58 434 01 37
info@bglaw.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)
+41 44 251 51 51

Date de révision 14.09.2016

Version GHS 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit

Chaux dolomitique, No.-CAS 37247-91-9, No.-CE 253-425-0
Calciumhydroxid, No.-CAS 1305-62-0, No.-CE 215-137-3

2.3. Autres dangers

Réagit avec l'eau pour former une solution lessive. Irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique Mélange de différents minéraux

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Chaux dolomitique	90% - 99%	STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 37247-91-9 No.-CE: 253-425-0
Calciumhydroxid	10% - 15%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 1305-62-0 No.-CE: 215-137-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Sensation de brûlure superficielle.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Produit sec.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Eau.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Ce produit n'est pas inflammable Le produit réagit avec l'eau et produit de la chaleur. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. À protéger de l'eau. Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Protéger de l'air humide et de l'eau. Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	4 mg/m3 STEL [KZW] (inhalable fraction, 8 X 5 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	2 mg/m3 TWA [TMW] (inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended	1 mg/m3 TWA MAK (inhalable fraction)

Exposure Limits - TWAs (MAKs)	
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	2 mg/m3 Peak (inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	1 mg/m3 TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed substance causing local effects, inhalable fraction, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).
Protection des mains	Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Poudre.
Couleur	Blanc. Beige. Brun clair.
Odeur	Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	12 (satur. aq. sol.)
Point/intervalle de fusion:	547 °C (zers.)
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.

Densité relative:	1.2 g/cm3
Hydrosolubilité:	1650 mg/l (20 °C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives:	non dangéreux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Masse volumique apparente: 0.8-0.9 g/cm3.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Exposition à l'humidité.
10.5. Matières incompatibles	De l'air humide et de l'eau. Incompatible avec des acides.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	**Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)** Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut changer le pH de l'eau.
12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Devrait être biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.

Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe
Chaux dolomitique (CAS 37247-91-9)	
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	961 Product type 2, 3 (253-425-0)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)	
Switzerland - Plant Protection Products	Healing Agent (slaked Lime, white)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	958 Product type 2, 3 (215-137-3)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC	Not included in Annex I to Directive 91/414/EEC
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Calcium hydroxide shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on Calcium hydroxide (SANCO/10148/2015) and in particular Appendices I and II thereof, as finalized in the Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed on 20 March 2015 (listed under part C)
EU - REACH (1907/2006) - Article 15(1) - Substances Regarded as Being Registered - Plant Health Products	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 320, hazard class 1 - low hazard to waters (footnote 8)
Produit biocide	CHZN3672 Type de produit: 03.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 15.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.